



Reconstruction du Parlement cantonal



Conférence de presse
du conseiller d'Etat
François Marthaler
21 février 2012

Intervenants

- ▶ François Marthaler, Conseiller d'Etat, chef DINF
- ▶ Yves Roulet, chef de section, SIPAL
- ▶ Jean-Christophe Châtillon, chef de projet, SIPAL
- ▶ Laurent Chenu, Conservateur cantonal

Démarche participative après l'incendie

- ▶ 2 forums (2002-2003)
- ▶ 300 participants



Les variantes écartées à la suite des forums 2002-2003

- ▶ Reconstruction à l'identique du parlement
- ▶ Démolition complète des ruines et nouvelle construction sur le même site
- ▶ Choix d'un autre site pour le Parlement cantonal et autre affectation pour les ruines Perregaux

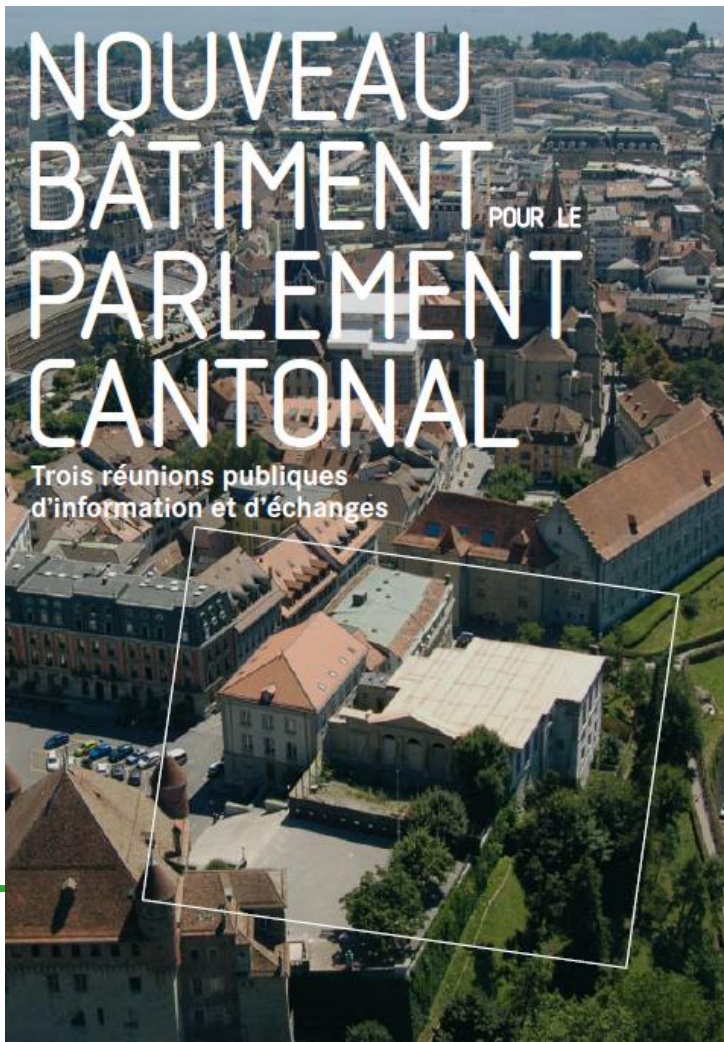
Variante privilégiée en 2002-2003

- ▶ Une nouvelle maison du Parlement :
 - Sur l'emplacement historique
 - Conservant la trace du passé (≠ tabula rasa)
 - Exprimant clairement sa fonction symbolique
 - Adaptée aux contraintes modernes des utilisateurs
 - Exemple sur le plan du développement durable
-

Le concours (2007-2009)

- ▶ Lancement du concours international à deux degrés en 2007
 - ▶ Jury de 21 personnes
(membres professionnels, non-professionnels, experts techniques et politiques)
 - ▶ 52 architectes inscrits, 33 sélectionnés pour le premier degré
 - ▶ 6 projets retenus pour le deuxième degré
(Janvier 2009)
-

Nouvelle étape de la démarche participative en 2009



Trois réunions publiques d'information et d'échanges

En présence de **François Marthaler**, conseiller d'Etat, d'un représentant du **Grand Conseil**, et d'un représentant de la **Municipalité de Lausanne**.

Jeudi 26 mars de 18h à 20h, aula du Palais de Rumine, Lausanne

Le nouveau bâtiment du parlement: enfin

L'histoire du projet de nouveau bâtiment pour le parlement et l'histoire du site de La Cité comme lieu de pouvoir.

Avec **Ariane Widmer**, architecte-urbaniste, et **Sylvain Malfroy**, historien de l'architecture.

Jeudi 30 avril de 18h à 20h, aula du Palais de Rumine, Lausanne

La Cité, entre pouvoir et patrimoine

Les ruines de l'ancien bâtiment du parlement incendié et ses vestiges archéologiques. Le site Perregaux, son intérêt patrimonial, la mise en concurrence et le projet de plan d'affectation cantonal qui permettra de lui redonner sa fonction de lieu de pouvoir.

Avec **Denis Weidmann**, ancien archéologue cantonal, **Laurent Chenu**, conservateur cantonal, **Eric Teyssiere**, ancien conservateur cantonal, et **Christina Zoumboulakis**, architecte.

Jeudi 28 mai de 18h à 20h, aula du Palais de Rumine, Lausanne

Un défi architectural

Les possibilités de construire aujourd'hui des bâtiments emblématiques en tenant compte des contraintes du passé et des exigences de l'avenir.

Avec **Rodolphe Luscher**, architecte, et **Bruno Marchand**, professeur EPFL.

Entrée libre

Animation **Laurent Bonnard**, journaliste
Verrée offerte à l'issue de la réunion

Les projets du concours architectural
seront dévoilés en été 2009
et feront l'objet d'une exposition.

Informations complémentaires: www.parlement-vd.ch

Rosebud, recommandé par le Jury et choisi par le Conseil d'Etat

- ▶ Le jury a désigné à une large majorité Rosebud comme lauréat du concours d'architecture
 - ▶ Il a recommandé au Conseil d'Etat de mandater ses auteurs pour la suite des études et la réalisation du projet
 - ▶ Le 1^{er} juillet 2009, le Conseil d'Etat a validé la recommandation du Jury
-

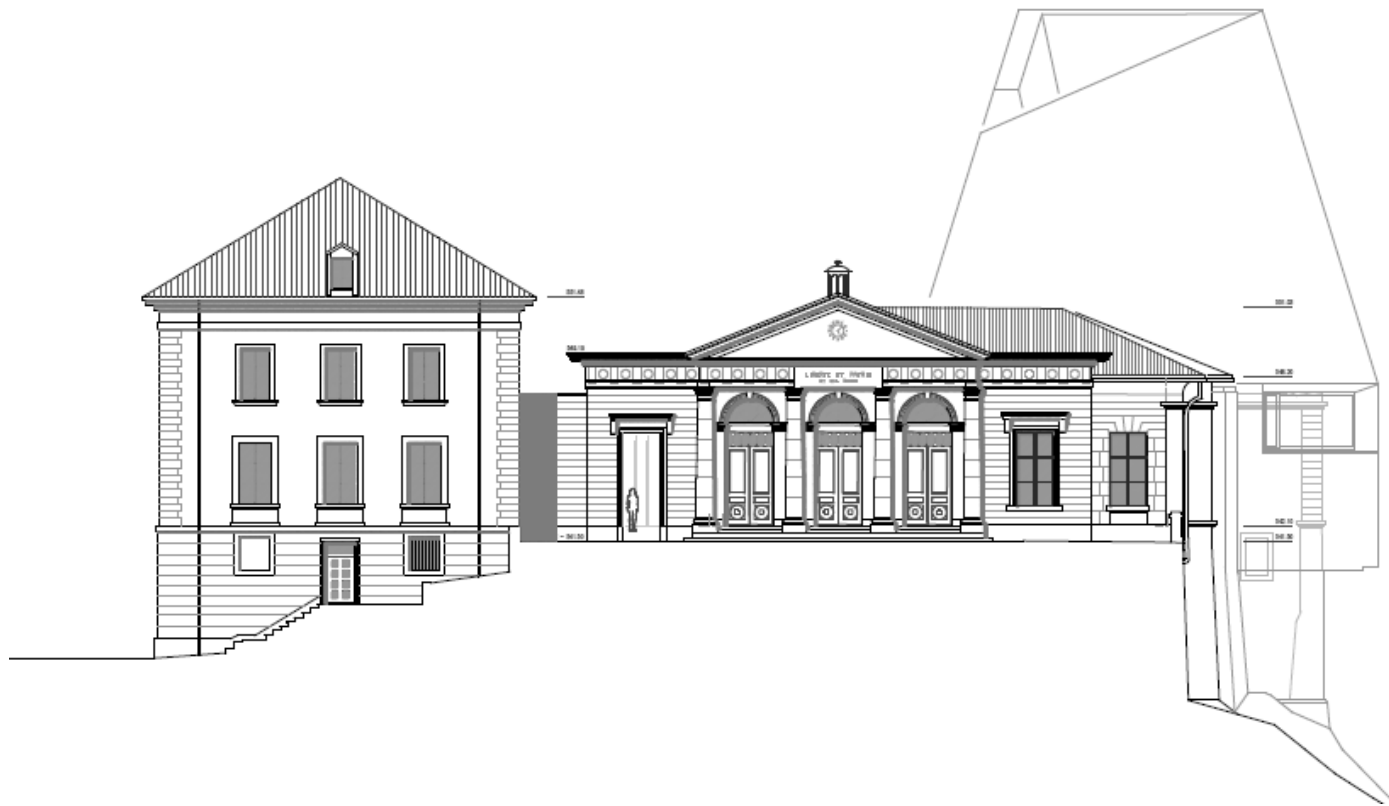
Un projet demandé et soutenu par le Grand Conseil

- ▶ Adoption motion Eric Golaz demandant la reconstruction du siège du Parlement (2002)
 - ▶ Adoption motion Bertrand Clot demandant la reprise des études (2005)
 - ▶ Octroi du crédit d'études pour un concours d'architecture (2007)
 - ▶ Octroi du crédit d'études pour développer le projet définitif (2009)
-

Un projet conforme à la réglementation

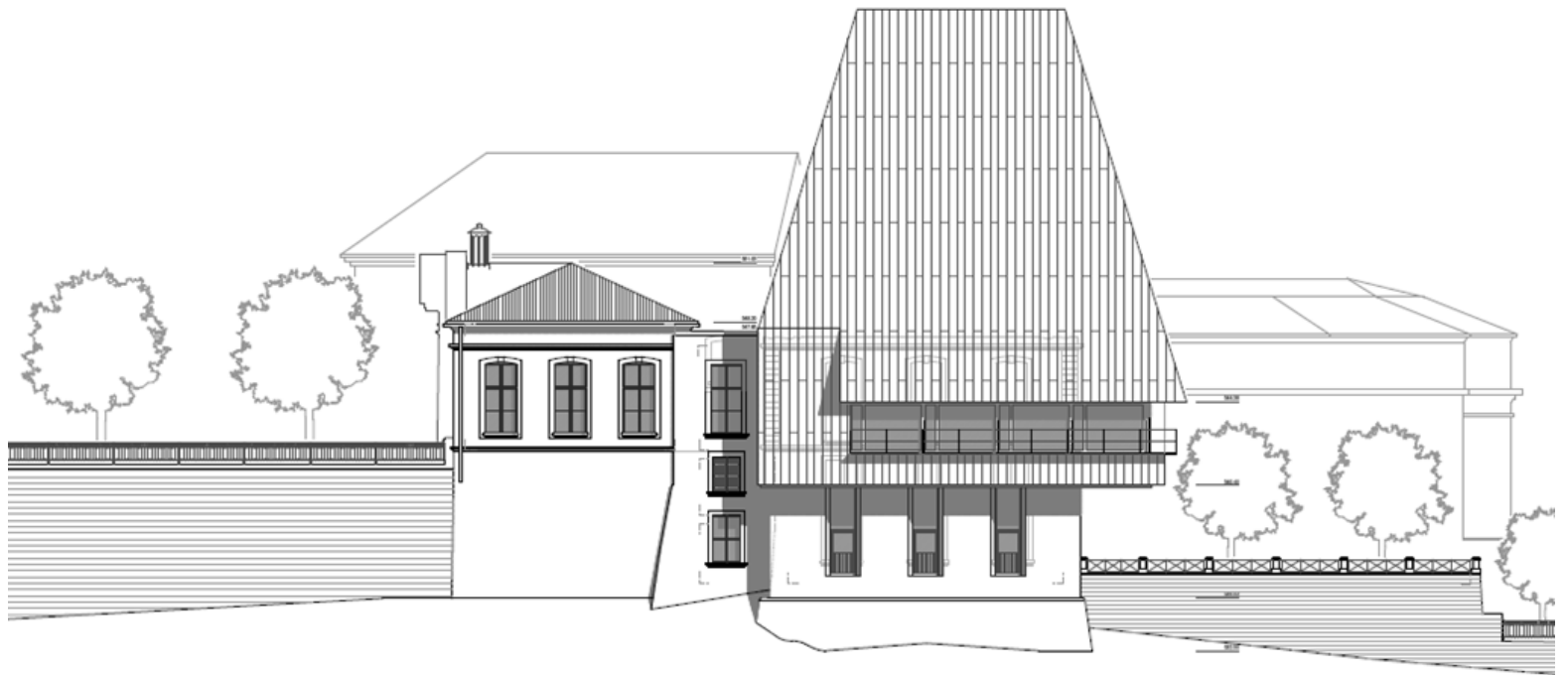
- ▶ Mise à l'enquête du PAC (Plan d'affectation cantonal) en 2010
- ▶ Mise à l'enquête du projet définitif (2011)
- ▶ Octroi du permis de construire par la Ville de Lausanne (février 2012)

Mise en valeur des vestiges



- Vue de face (document mise à l'enquête 2011)

Affirmation de la fonction symbolique du bâtiment



- ▶ Vue latérale (document mise à l'enquête 2011)

Un outil de travail moderne pour le Parlement



► Vue intérieure

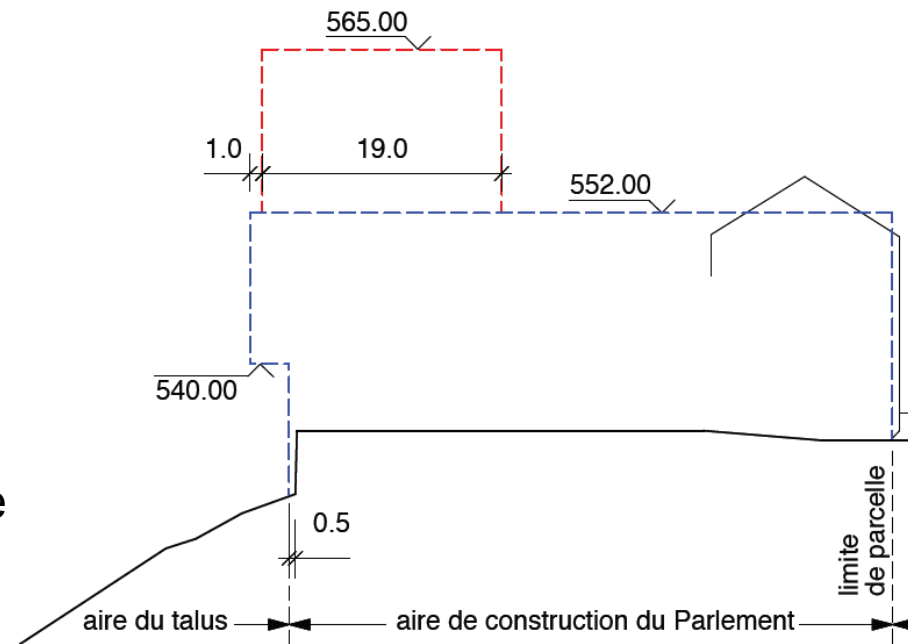
Toiture: que dit le PAC ?

► Toitures

La forme et les revêtements des toitures sont libres à l'intérieur des gabarits autorisés. (art. 2.1.8)

► Economie d'énergie

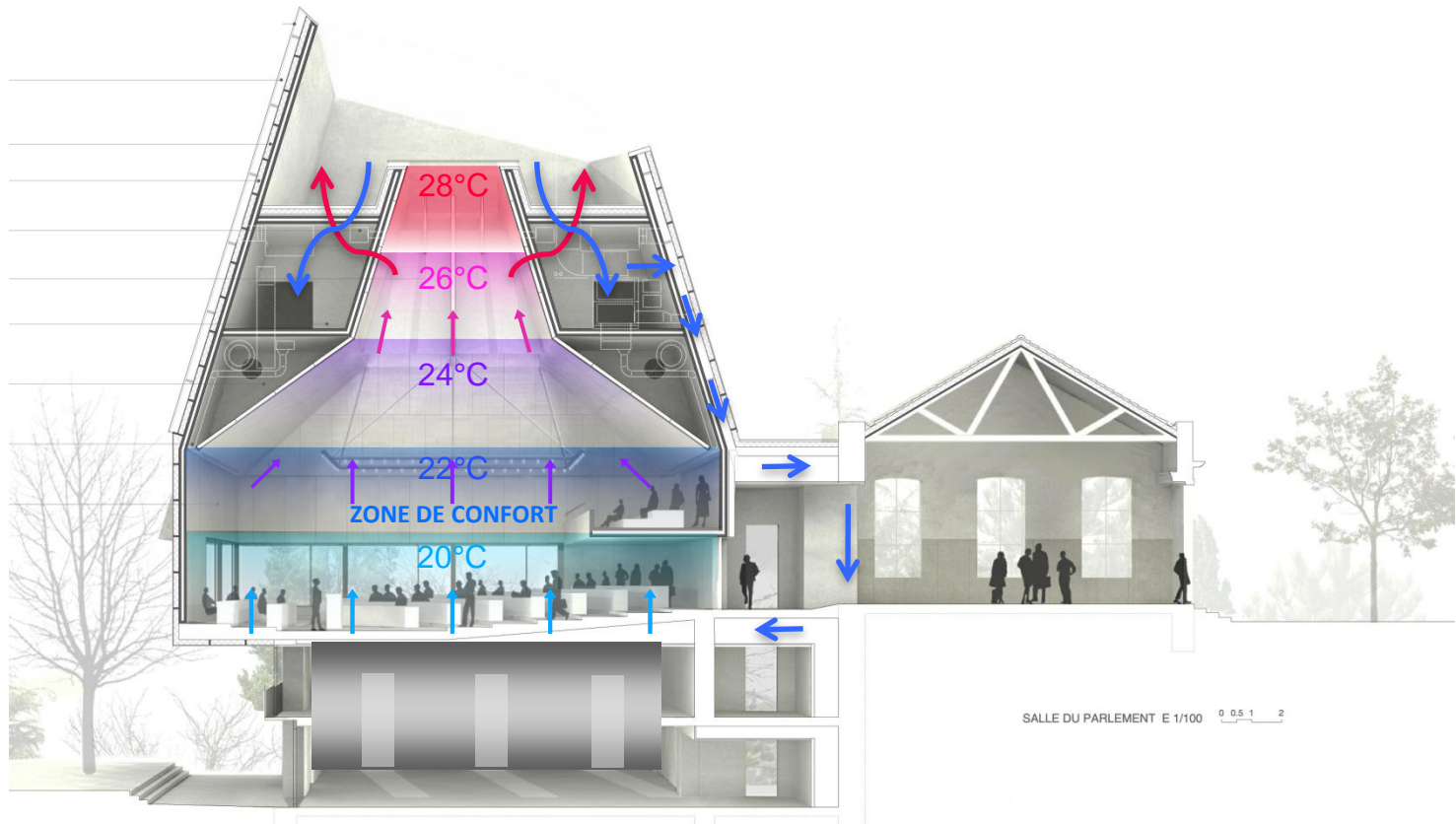
Toutes les mesures d'économie d'énergie et de production solaire doivent s'intégrer dans la matérialisation de la construction. (art. 2.1.9)



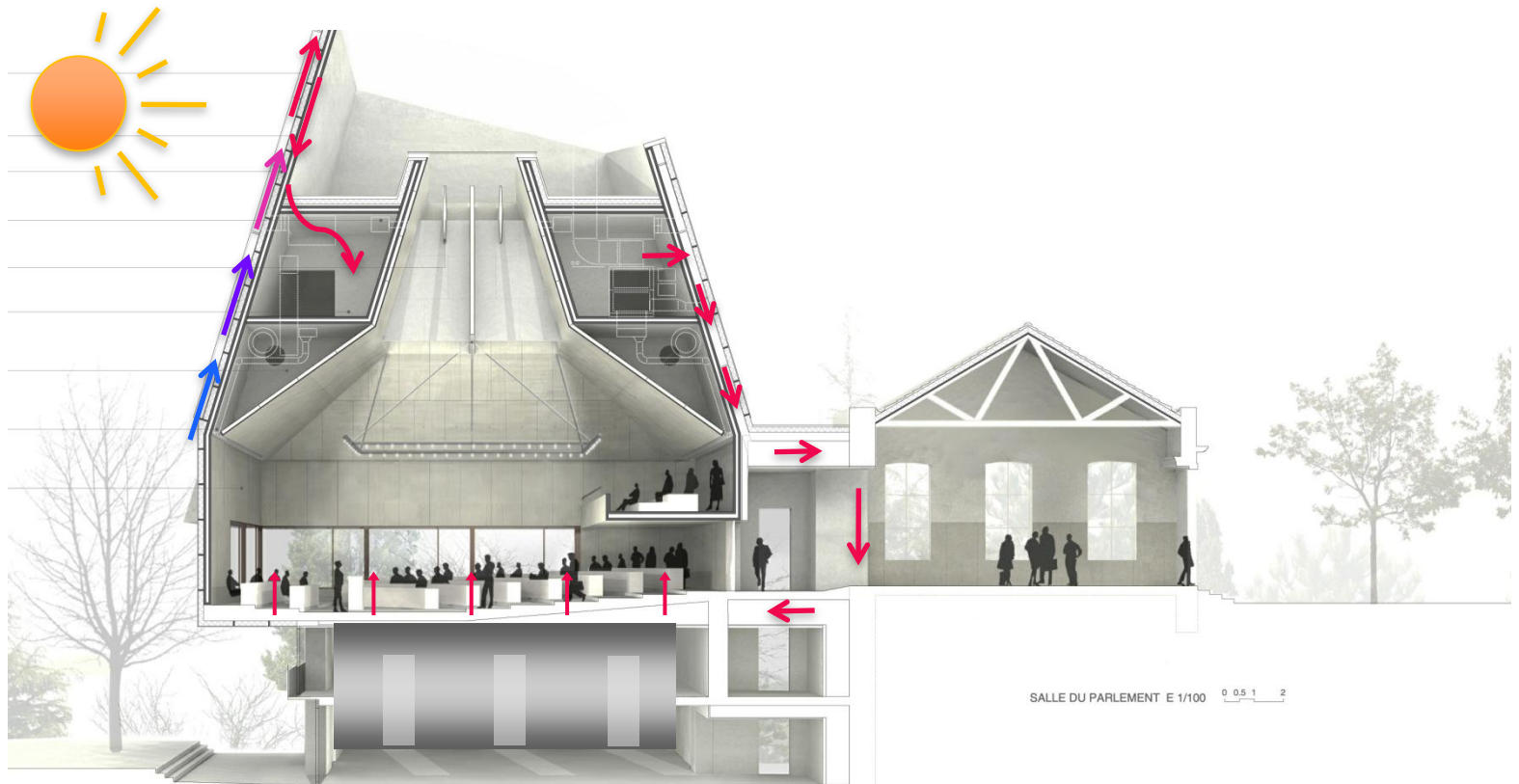
Le dôme, indispensable au concept climatique du bâtiment

- ▶ Le bâtiment est exemplaire du point de vue énergétique et environnemental
 - ▶ Climat intérieur de qualité
 - ▶ Utilisation de matériaux sains et écologiques
 - ▶ Standard Minergie-ECO (conforme art. 24 RVLEne)
-

La hauteur permet une gestion optimale du climat



La chaleur du soleil couvre 60% des besoins en chauffage



Le revêtement métallique, une partie intégrante du projet

- ▶ Le toit joue le rôle de capteur solaire (chauffage de l'air)
 - ▶ Il doit être un bon conducteur thermique
 - ▶ Deux solutions, présentes dès le concours
-

Toiture en cuivre

- ▶ Variante montrée en 2009 au stade du concours d'architecture
 - ▶ Ecartée en cours de développement du projet pour des raisons écologiques et financières, mais aussi esthétiques (évolution de la couleur)
-

De l'état neuf à oxydé, le cuivre peut passer de orange à gris-vert



ou devenir brun foncé, si absence de soufre dans l'air



Toiture en acier inox étamé

- ▶ Autre variante prévue par le lauréat du concours
- ▶ Retenue en cours de développement du projet et mise à l'enquête
- ▶ Présente des avantages écologiques et financiers, mais aussi esthétiques (évolution plus prévisible de la couleur, légèreté)

L'inox étamé s'intègre bien dans un environnement historique



Une toiture grise accentue la mise en valeur des vestiges restaurés



- ▶ Vue prévisible depuis l'Esplanade du Château (photomontage)

Couverture avec panneaux solaires photovoltaïques

- ▶ Variante abordée en cours de développement du projet
- ▶ Abandonnée pour des raisons esthétiques pour les panneaux conventionnels (couleur, homogénéité), et pratiques + techniques pour les panneaux à couches minces (maturité, délais, productivité)

Comparaison des 3 variantes de toiture étudiées

	Intégration	Environnemental	Energie	Entretien	Financier
Acier inox. étamé	+	+	+	+	+
Cuivre	+	-	+	-	-
Panneaux solaires	-	0	++	0	-

Conservation de la substance historique de l'ancien Parlement

- ▶ Une nouvelle interprétation des vestiges de l'ancien Parlement s'appuyant sur
 - La mémoire du lieu
 - Le quadrilatère d'origine de la Maison du Chapitre
 - Le réemploi de la substance matérielle existante
 - La restauration des parties existantes non touchées par l'incendie

Intégration du projet dans la structure urbaine existante

- ▶ Rendre compte d'une fondation intégrée et durable
- ▶ Distinction et non mimétisme
- ▶ Expression d'un édifice singulier

Synergie entre patrimoine historique et projet contemporain

- ▶ La confrontation entre conservation et nouvelle construction est positive
- ▶ Elle offre de nouvelles relations à l'histoire du lieu (l'incendie en fait partie)
- ▶ Respect de la mémoire et du patrimoine

Différentes nuances de gris sont déjà présentes dans la Cité



Conclusion

- ▶ Le projet « Rosebud » de reconstruction du Parlement est
 - issu d'une démarche participative
 - répond à la demande du Grand Conseil
 - a été récompensé par le concours d'architecture
 - est conforme à la réglementation (PAC), comme vient de le confirmer la Ville de Lausanne

 - ▶ Pour le Conseil d'Etat, la matérialisation proposée de la toiture est la meilleure solution du point de vue technique, écologique, esthétique et financier
-

Questions

